

Y a-t-il « une addiction française à la dépense publique » ?

Pierre Bauby

Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a repris sans en faire l'inventaire le fantasme d'une dépense publique dont la France aurait le record – le chiffre de 57% du PIB sert le plus souvent d'épouvantail. Il en a fait une « addiction française » dont il faudrait se « désintoxiquer ».

Peut-on reposer ces enjeux sur des bases claires et pratiques ?

D'abord en interrogeant l'indicateur « dépense publique », pour lequel la France se situe 10 points au-dessus de la plupart des autres pays développés. Elle serait passée en France d'à peine 10% de la richesse nationale au début du siècle dernier à 35% du PIB dans les années 1960, et à 57,1% aujourd'hui.

En réalité, la « dépense publique » englobe d'un côté les dépenses de l'État et des collectivités territoriales, de l'autre, des transferts liés à la protection sociale et aux solidarités.

Or il est complètement abusif de considérer les « transferts » comme des « dépenses » et de les assimiler à des « dépenses publiques », alors que seuls devraient entrer dans cette catégorie les frais de fonctionnement du système de protection sociale (soit environ 9 % de l'ensemble des prestations sociales).

D'autre part, comparer les pays sur l'indicateur global des « dépenses publiques » n'a pas de sens. Car tout dépend de l'organisation qu'a choisie la société pour répondre aux besoins sociaux. Recoure-t-on davantage à des acteurs privés pour assurer les soins de santé (comme c'est en particulier le cas aux Etats-Unis), les systèmes de retraite ou l'éducation, auquel cas, les dépenses engagées ne font pas partie de la « dépense publique ». Ou bien ces dépenses reposent-elles davantage sur la solidarité et la socialisation, comme c'est en particulier le cas en France, ce qui gonfle d'autant la « dépense publique ». Qui plus est, les prestations sociales n'atteignent pas le même niveau selon les pays, leurs histoires et les rapports de force qui les ont structurés. La répartition entre acteurs publics et privés dans la prise en charge de la santé, de la protection sociale ou de l'éducation n'est en effet pas identique et les comparaisons hâtives entre pays et leurs « dépenses publiques » n'ont pas de sens.

Ainsi, selon Eurostat (données de 2015), en France, les dépenses de protection sociale représentent 30,8 % du PIB, contre 27,9 % pour la moyenne de la zone euro, 27,2 % pour l'Italie, 27,1 % pour la Suède, 22,3 % pour le Royaume-Uni. Hors protection sociale et éducation (dont la prise en charge est également différente selon les pays), les « dépenses publiques » ne représentent plus que 19,7 % du PIB en France, exactement comme au Royaume-Uni, contre 19,2 % pour l'Italie, 18,1 % pour la Suède et 18,0 % pour la zone euro.

Il est donc abusif d'englober dans la même « dépense publique » d'un côté les dépenses de fonctionnement des administrations, qui sont pour l'essentiel stabilisées, et de l'autre les transferts sociaux, plus élevés en France que dans la plupart des autres pays européens, tout simplement parce qu'ils sont plus « socialisés ». De même, la « dépense publique » agrège d'un côté des dépenses de fonctionnement des administrations publiques et des collectivités territoriales et de l'autre des dépenses pour des investissements d'avenir, en particulier en matière d'infrastructures, qui auront des effets de long terme et qui pourront générer des effets multiplicateurs positifs.

Globalement, en matière de « dépense publique », la France n'est pas une « exception ».

S'il est une « addiction française », ce n'est pas celle de la dépense publique, mais celle de la solidarité, de la socialisation, de la recherche de l'égalité, dans un pays marqué dans l'histoire longue comme dans la situation actuelle par l'ampleur des inégalités et des polarisations de situations économiques, sociales, territoriales, générationnelles, culturelles. Et là nul besoin de « désintoxication », mais la recherche de la réponse à l'évolution continue des besoins, de l'efficacité, d'une gouvernance participative pour relever les défis du XXI^e siècle. C'est à cela qu'il faut s'atteler !